



Salaire différé après règlement succession

Par **caissorange**, le **05/03/2015** à **21:22**

Bonsoir, la cour d'appel a accordé à notre frère un salaire différé sur la succession de notre père qui a déjà été partagé en 2002 sans qu'aucune créance n'ait été demandé à ce moment là. C'est au moment du règlement de la succession de notre mère que la créance a été demandé. Comment le notaire pourra-t-il accorder cette créance vu qu'il ne reste plus rien sur la succession de notre père.

Peut-il nous demander de rembourser l'argent perçu jusqu'à concurrence de la dette ou alors, cette décision est-elle inapplicable?